

est témoin  
que depuis  
à plusieurs  
c'est-à-dire  
Mazare  
âge de quarante  
présenté un  
d'abord en ju  
gère, demeurant  
à  
été faites en  
à Gâvre  
Laurie, non  
un composant  
de n'ayant pu  
être

*Coquet*  
*Joseph Marie*  
*Donatien*  
*né le 27 mai*

est comparant et témoin, nous l'avons signé avec le père, et en présence des témoins  
qui ont déclaré ne point le faire, de ce enquis les point sur et en que depuis

de la commune de Gâvre, canton de Blain, arrondissement de Saint-Mazaire, département de la  
Loire-Inférieure, est comparant Joseph Marie Coquet, âgé de vingt-sept ans, cultivateur  
demeurant à la ville de Gâvre, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né  
hier à une heure du matin, de lui déclarant, au de l'acte de naissance et de Victorin Guérlais  
âgé de vingt-sept ans, marié, son épouse, demeurant avec lui, et auquel il a déclaré  
vouloir donner les prénoms de Joseph Marie Donatien. Ces présentations et  
déclaration ont été faites en présence de Pierre Judalet, charpentier, âgé de quarante  
cinq ans, et Pierre Laurent, journalier, âgé de trente et un ans, demeurant tous les deux  
ville de Gâvre, non parents de l'enfant, lecture du présent acte faite au témoin et témoin,  
nous l'avons signé avec le père et en présence des témoins qui ont déclaré ne point signer

*Coquet*  
L'an mil huit cent quatre-vingt-quatre, le premier jour de mai à sept heures du matin, par devant nous, Maire de la commune de Gâvre, canton de Blain, arrondissement de Saint-Mazaire, département de la Loire-Inférieure, est comparant Joseph Marie Coquet, âgé de vingt-sept ans, cultivateur demeurant à la ville de Gâvre, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né hier à une heure du matin, de lui déclarant, au de l'acte de naissance et de Victorin Guérlais âgé de vingt-sept ans, marié, son épouse, demeurant avec lui, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Joseph Marie Donatien. Ces présentations et déclaration ont été faites en présence de Pierre Judalet, charpentier, âgé de quarante cinq ans, et Pierre Laurent, journalier, âgé de trente et un ans, demeurant tous les deux ville de Gâvre, non parents de l'enfant, lecture du présent acte faite au témoin et témoin, nous l'avons signé avec le père et en présence des témoins qui ont déclaré ne point signer